N° 3156 — 6e Année

CINQ CENTIMES

Lundi 18 Juin 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir,
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 1 fr. 50 »
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 »
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, 41, Avenue Mayne, place de la Bourse, 17.

TÉLÉPHONE

L'Economie politique

NATIONALE

LA NOUVELLE LOI DU 1er AOUT 1893

sur les Sociétés anonymes

Elle est encore peu connue. Elle modifie sur certains points la loi du 24 juillet 1867. L'un de ces principaux caractères, c'est qu'elle permet de créer légalement des Sociétés anonymes pour toutes les branches non sujettes à patente ; les mines se trouvent dans ce cas. Les Compagnies houillères feront bien de se mettre sous le nouveau régime, d'en profiter pour subdiviser, démocratiser leurs titres et de solliciter que cette transition soit facilitée par l'exemption de droits et de certaines formalités.

L'anonymat rendu désormais applicable aux Sociétés de mines constitue une heureuse amélioration. Jusqu'alors les Compagnies étaient en droit à responsabilité illimitée.

C'était une absurdité. La règle générale devrait être :

— La liberté des convictions, celle-ci sera un jour la loi unique sous réserve du droit commun comme cela existe pour les associations entre les particuliers. Mais avec notre manie nationale de vouloir tout réglementer, légiférer prévoir prétendre faire de l'Etat une sorte de Providence on en arrive peu à peu à détruire toute initiative et à tout empêcher. C'est une nouvelle Chine, une imitation de la façon d'agir de l'ours de la fable qui supprimait, il est vrai, la mouche inoportune mais en tuant du même coup l'homme qui aurait fini par savoir se protéger lui-même. Quoi laisse donc les associés faire eux-mêmes la police de leur association, ils sauront, au besoin, se sauvegarder.

La loi du 24 juillet 1867 était déjà beaucoup trop méticuleuse et sévère, elle obligeait quand une société anonyme se constitue à la souscription intégrale du capital, ce qui est illogique, et au versement espacés d'un quart. Ces deux points étant constatés par acte notarié, les actionnaires doivent tenir une première assemblée ayant pour but de choisir un ou plusieurs commissaires dont la mission est d'étudier et de faire un rapport à une deuxième assemblée qui décide ou non la constitution définitive de la Société. Viennent ensuite un nombre de formalités et de mesures vexatoires.

La nouvelle loi du 1er août 1893 est encore venue enrichir cet arsenal déjà trop compliqué, trop restrictif. Elle rend nominatives les actions jusqu'à leur entière libération et elle oblige désormais de laisser à la souche pendant deux ans les actions représentant les apports. Mieux eut valu aviler ces entraves et simplifier, remanier entièrement, la loi draconnienne du 24 juillet 1867.

Elle n'a amélioré que sous deux rapports et encore d'une façon insuffisante : elle permet, pour tout capital supérieur à 200 000 francs, d'émettre des actions de 100 francs ; elle spécifie que les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé pourront réunir aux assemblées, pourront en réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Pendant que le travail en France est en quelque sorte garrotté, emmailloté, étouffé, on laisse côter en Bourse ou en Banque des valeurs étrangères de 25 francs et en dessous ! On n'exige d'elles aucune des garanties qu'on impose si rigoureusement aux actions françaises et qu'on devrait logiquement renforcer puisqu'il s'agit de sociétés au loin, échappant, en cas de contestation, à la juridiction de nos Tribunaux.

C'est là qu'une loi spéciale et des mesures de protection auraient leur raison d'être surtout après tant de pertes infligées à l'Epargne française par les titres étrangers. Mais cela ne ferait pas l'affaire de la haute finance cosmopolite qui a déjà dégraissé en France tant de vossigneurs étrangers et dont l'influence est encore si grande.

Si donc la loi du 1er août 1893 a apporté, surtout en ce qui concerne l'anonymat sur les mines, quelques modifications heureuses, il n'en reste pas moins que les restrictions quelle a apportées constituent des entraves fâcheuses à la liberté des associations que l'intérêt du travail commande d'encouriager.

Une loi générale sur toutes les formes de sociétés devrait être édictée. Une variété spéciale des sociétés civiles, celle qu'on pourrait qualifier de sociétés civiles à responsabilité limitée, devrait être reconnue en laissant aux intéressés le droit de se régir comme ils l'entendraient. Un chapitre pourrait être consacré aux sociétés étrangères pour l'émission et la négociation de leurs titres en France. Ceux là sont actuellement mieux traités, comme les marchandises du dehors jouissant de tarifs de transports à prix réduit, que les valeurs françaises !

R. T.

Echos de Partout

Curieuse croyance : Les Chinois croient que lorsqu'une *éclipse de soleil se produit c'est que l'astre du jour est en train de bataille avec un dragon qui cherche à le dévorer.*

* * *

Des pêcheurs de port d'Ostende ont capturé dernièrement un aquilon, poisson communément appelé « ange de mer » qui offre une singulière particularité : comme le kangaroo, *il porte une* poche où se réfugie ses petits en cas de danger.

* * *

En ce moment, au Museum, à Paris, sévit une épidémie singulière : Un grand nombre d'animaux très rares sont morts brusquement sans apparence de maladie.

* * *

Le journal *Nouvelli* annonce que le gouvernement français va envoyer les insignes de chevalier de la Légion d'honneur aux direc eurs des journaux *Nowosti* et *Nowoje Wremia*. Mais les rédacteurs de *Nowosti-Tremia*, Komarof (*Succès*), Slotchewsky (*Messager officiel*), Sotovitch (*Nouvelles*), Menew ki (*Gazette de Moscou*).

Les directeurs de ces journaux ont été proposés pour la croix de la Légion d'honneur en 1892.

* * *

Il n'est formé, en Autriche, une croisade contre le tabac et la cigarette. C'est croisée en question, n'admettant pas qu'on fame autre chose que la pipe.

* * *

M. Jules Simon a subi hier, avec grand succès, une opération de la cataracte au « Union de la Presse sur l'œil gauche. C'est l'opération préparatoire de celle de la cataracte qui aura lieu au mois d'octobre.

* * *

Les jeunes Aux-Sabines sont priées d'une telle ardeur pour se marier, que les paseurs se livrent à une véritable concurrence. L'un d'eux fait savoir par les journaux qu'il mariera à raison de 5 fr. 75 par couple.

* * *

Dans la partie est dans sud de la Floride, il y a une plantation d'ananas mesurant 700 acres de superficie qui produit par an plus de 4,500,000 ananas, qui sont dirigés sur New-York.

* * *

Il faut savoir, au bourg de la Haute-Saône où Bourbaki battit, le 9 janvier 1871, les troupes prussiennes à Wander, s'apprête à inaugurer un monument à la mémoire des soldats russes qui y *furent enterrés pendant l'invasion de 1814.*

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 16 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Mouvement judiciaire

Le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire. Sont nommés : procureur à Châteaudun, M. Michel, substitut à *Lille* ; subst. à Lille, M. Prudhomme, substitut à Sens ; substitut à Sens, M. Couve, juge suppléant à Reims.

L'impôt sur les revenus

M. Poincaré a fait signer un décret constituant la commission extra-parlementaire chargée de procéder à la classification et à l'étude des moyens de taxation des diverses natures de revenus, en vue de la réforme de l'assiette des impôts.

Cette commission devra remettre au ministère des finances, avant la rentrée des Chambres, un rapport définitif. Elle tirera profit pour élaborer sous sa responsabilité les projets qui seront soumis au Parlement.

Le code de justice militaire

Le ministre de la guerre a été autorisé à déposer un projet de loi modifiant l'article 200 du code de justice militaire. Aux termes de ce projet, la détention préventive sera déduite de la durée de la peine.

Le banquet de Hoche

Enfin le ministre de la guerre publie ce jour un décret par lequel il désigne pour représenter le gouvernement au banquet de Hoche qui aura lieu à Versailles le 23 juin.

CHAMBRE

Séance du 16 juin 1894

Avant la séance

Les syndicats professionnels

On s'en a beaucoup des conséquences de l'amendement Guillemin. Il y a une plaie de son amendement.

M. André Castelin propose d'ajouter au mots : « Pour un objet illicite ou contraire aux bonnes mœurs » ceux ci : « A moins que l'industrie à laquelle elles appartiennent ne s'abuse des périodes de chômage. »

M. Antide Boyer propose d'ajouter la disposition suivante : « Les syndicats pourront toujours continuer à faire porte d'un avec ceux des membres qui y seraient déjà inscrits, et ceux qui pourraient ultérieurement y adhérer, les versements contre les accidents, le chômage et en général pour toute œuvre de bienfaisance ou de solidarité.

M. Jaurès demande à l'art. 2, paragraphe 3, les mots « rendant compte » au lieu de « pendant 3 ans. »

M. Dufournier et Basly propose de supprimer le paragraphe 5, dans le même de l'art. 1. « Il est seulement des syndicats pour ceux qui ont pas mi les membres du syndicat n'exercent plus effectivement la profession. »

Et ce n'est pas fini.

Les retraites des mineurs

MM. Guesde, Groussi, Jaurès, Basly, etc., ont déposé une proposition de loi tendant à mettre à la charge de l'exploitant les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

La Séance

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Casimir Périer, président.

L'interpellation Thierry Cazes est renvoyée à jeudi.

La fraude sur les vins

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération du projet et des propositions de loi relatifs aux fraudes commises dans la vente des vins (alcoolisation et mouillage).

M. Georges Berry et Michaux combattent la proposition, défendue par M. Turrel, rapporteur.

La première partie de l'article 1er est adopté.

M. Vaillant développe un amendement tendant à supprimer la deuxième partie de l'art. 1er par laquelle le mouillage serait puni, même dans le cas où la falsification par addition d'eau serait connue du consommateur.

La commission repousse l'amendement qui est rejeté.

La deuxième partie de l'article 1er est adoptée.

L'ensemble de l'article est voté.

M. le baron des Motouris demande la suppression de l'article 3 qui interdit le vinage.

M. Turrel prie la Chambre de voter l'article 2.

L'article 2 est voté par 336 voix contre 165.

L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté par 345 voix contre 139.

Séance lundi.

La séance est levée à 6 heures 05.

Physionomie de la séance

On comptait sur une séance mouvementée : Jaurès mais séance n'a été plus tranquille, plus morne. *On attendait une interpellation socialiste de M. Thierry-Cazes et la suite de la discussion sur les syndicats professionnels : Nous avons eu un débat très long, très ennuyeux sur le mouillage des vins; que de fois déjà nous avons assisté à la lutte engagée entre les dép tés du Midi, représentant les producteurs et les députés de Paris représentant les... mastiqueurs; que de fois nous avons entendu les arguments des uns et des autres.*

Ces arguments, MM. Georges Berry, Michaux, Jourde, Deddin, Turrel, Millerand, Salle, etc, nous les ont ressaisis aujourd'hui et ils ont été développés avec la même chaleur, la même conviction que si personne avant eux ne les avait jamais produits.

Les partisans du projet l'ont emporté à une très forte majorité.

Lundi la Chambre reprendra la discussion sur les syndicats professionnels et à la bataille de l'heure jour recommencera plus ardente encore et plus passionnée. Les radic ux et les socialistes déposeront, paraît-il, une série de paragraphes additionnels à l'amendement Guillemin. Si l'un de ces paragraphes est adopté un serait sûr l'ensemble deviendra nécessaire et rien ne prouve que les voix de majorité péniblement obtenues jeudi puissent se retrouver dans le vote final.

LA TAXE SUR LES REVENUS

Paris, 15 juin — Une commission extra-parlementaire est instituée au ministère des finances et chargée de procéder à la classification et à l'étude des moyens de taxation des diverses natures de revenus en vue de la réforme de l'assiette des impôts.

La Commission dépo era son rapport avant le 1er octobre 1894.

Cette Commission est présidée par le Ministre des Finances.

Le rapport de M. Poincaré qui préside le décret de nomination constate que la Commission du budget s'est montrée en principe favorable à l'établissement d'un système général d'impôt sur les revenus.

L'accident du fort de Charenton

La mort du lieutenant Schiffmacher

Paris, 15 juin. — M. Henri Schiffmacher a succombé ce matin à sept heures à la péritonite qui en blessure avait occasionnée.

Les premières recherches de l'enquête ouverte sur ce déplorable accident, établissaient que les règlements militaires interprétés comme il convient rendaient excusable l'imprudence du général Eloy.

Mais ce soir, le Ministre de la guerre vient commandant de prescrire une in trution de justice militaire contre le général Eloy. Est nommé juge instructeur pour cette affaire, le général Pailliot. La mission de rapporteur a été confiée au général Chambée...

La Société "La Panclastite"

CONTRE ARMSTRONG

Le jugement

Paris, 15 juin. — La 1re chambre du tribunal civil vient de statuer sur la demande en 2,000,000 de francs de dommages-intérêts formée par la société la *Panclastite* et par M. Turpin, intervenant, contre la maison *Armstrong et M. Tripond.*

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. Bérgeault, déclarant que la preuve n'était pas suffisamment faite, que la maison Armstrong ait vendu au gouvernement italien le procédé dont M. Turpin réclame l'invention, a rejeté la demande.

La statue de Mac-Mahon

Paris, 16 juin. — Le roi d'Italie a envoyé une somme de 1000 francs au monument à élever à Magenta à Mac-Mahon.

AU BRÉSIL

Paris, 15 juin. — La légation au Brésil adresse à la presse de Paris les communications suivantes :

« D'une enquête régulièrement faite au sujet des faits rapportés par un journal de Paris, qu'il y a eu une Français fusillé à Rio, au mois de janvier, sans qu'on ait suivi aucune forme de procédure et par ordre d'officiers, il résulte que ces faits sont entièrement dénués de fondement.

« Il est également controuvé que des sauvagés du navire insurgé *Uranus*, en octobre dernier, aient été fusillés par l'escorte qui les accompagnait à Rio ; des personnes se trouvent encore toutes, soit à l'hôpital militaire de Castello, soit à la caserne du 5e régiment d'artillerie, à Santa-Cruz.

« Le général Pinheiro Machado, commandant les forces légales, a défait les troupes de Gomez Saraiva près de la rivière Pelotas et lui a pris son artillerie, ses chevaux et ses munitions. Les rebelles n'ont remporté aucun succès. »

Les pirates au Tonkin

Paris, 16 juin. — Le ministre des colonies communique la note suivante :

« A la suite d'une demande de renseignements adressée par M. Découssé au gouverneur général de l'Indo-Chine, au sujet de M. Carrère, chef du poste de Lao-Kay, Thai-Khé, enlevé le 22 avril dernier par un chef indigène, M. Chaumeau est venu de faire connaître au mini tre des colonies que M. Carrère est en bonne santé, bien traité et que tout le possible est fait pour sa prompte délivrance. »

Nouvelles Étrangères

UN ATTENTAT CONTRE M. CRISPI

Rome, 16 juin. — Un attentat vient d'être commis contre M. Crispi, au moment où il descendait rue Grégorienne, dans son coupé avec son secrétaire, M. Pinelli.

Un jeune homme, qui depuis deux heures se promenait sur le trottoir, s'est approché du coupé au moment où il tournait dans la rue Capellesse et a tiré un coup de pistolet sur le premier chargé.

Le projectile a percé le coupé, mais M. Crispi n'a été indemne. Son secrétaire a aussitôt sauté à bas de la voiture, pendant que des passants saisissaient l'agresseur, dans le temps, sont toujours sur le passage de M. Crispi arrêtaient l'auteur de l'attentat.

C'est un jeune homme paraissant âgé de 25 ans, *qui avait jeté son revolver après l'attentat et tentait de fuir.*

M. Crispi se rendait à la Chambre. Quand il arriva, la nouvelle de l'attentat était déjà connue. De toute côtés, on se dirigea vers lui pour le féliciter.

Rome, 15 juin. — Il était 2 heures 20 au moment où l'attentat a été commis. Quand l'auteur fut arrêté la foule qui était accourue voulut le lyncher. La député Pugliese s'empara du revolver que Paolo Lodi avait jeté loin de lui et le remit à M. Crispi qui donna l'ordre à son cocher de continuer sa route vers la Chambre.

Lorsque le Président du Conseil fut arrivé à la Chambre il alla à la présidence raconter le fait, puis il quitta la salle et se rendit dans les couloirs.

Le Président ouvrit la séance en félicitant l'attentat au nom de la Chambre et en son nom. Les bruyants applaudissements éclatèrent sur les bancs de la Chambre et dans les tribunes.

Un député, M. Mordini prie le Président de la Chambre de manifester à M. Crispi les sentiments de la Chambre toute entière. Au moment où il présentait sa motion M. Crispi rentrait dans la salle où il était accueilli par une ovation.

Très ému, le Président du Conseil remercie la Chambre d'une démonstration qui restera dit-il, ineffaçable dans son cœur. (Vifs applaudissements). Il ajoute que ni les menaces, ni les offenses ne le feront jamais s'éloigner de son devoir.

Rome, 16 juin. — De nombreux députés qui avaient quitté Rome après la séance de jeudi, avertis télégraphiquement de l'attentat contre M. Crispi, ont adressé aussitôt au président du Conseil des télégrammes de félicitations.

Paris, 16 juin. — Le roi et le prince de Naples ont reçu visite à M. Crispi et l'ont longuement embrassé. Le roi a dit que les épreuves que M. Crispi subit sont un témoignage de sa grande valeur et de son attachement au pays. Il a ajouté que la nouvelle de l'attentat lui a causé une aussi vive émotion que s'il se fut agi d'un membre de la famille impériale.

Le fonie a déclaré le roi aux cris de : Vive le Roi ! Vive Crispi !

Tous les journaux de ce soir à quelque opinion qu'ils appartiennent détestent l'attentat.

TERRIBLE

COUP DE GRISOU

(Nouveaux détails)

Troppau, 16 juin. — Nous avons annoncé hier la terrible catastrophe qui vient de jeter la désolation dans le bassin houiller de la Silésie autrichienne.

Une série de coups de mine éclatant successivement dans différents puits du district de Karw n, ont mis le feu aux exploitations minières et ont déterminé la mort de 180 à 200 ouvriers.

La première explosion a eu lieu hier soir, à neuf heures et demie, dans le puits Franzska, appartenant au comte Larich.

Plusieurs autres coups de grisou se sont produits ensuite sur le même point et de là, on a cru entendre ensuite au puits Johannes, situé dans le voisinage. La cinquième et dernière explosion n'est produite ce matin, à dix heures et demie.

On évalue à 180 ou 200 le nombre des ouvriers qui se trouvaient au fond des puits au moment où la catastrophe s'est produite.

L'équipe de sauvetage qui a été portée ce matin au secours des victimes n'a pu réparer, et il est malheureusement certain que le plus grand nombre, sinon la totalité, des ouvriers occupés dans le puits au moment de la catastrophe, ont péri pendant l'explosion ou pendant l'incendie qui s'est déclaré ensuite.

Les travaux de secours, dirigés par le haut fonctionnaire des mines des Marches-Bohême, ont été en grande partie paralysés par la violence de l'incendie, qui continue encore actuellement dans le sous-sol minier. Il a été absolument impossible de retirer les victimes du puits, qui est converti en un immense brasier.

On n'a pu savoir jusqu'à présent quel bien, dont l'état est des plus graves et dont quatre sont considérés comme perdus.

Quatre cadavres seulement ont pu être ramenés sur les cent quatre-vingts vivrons qu'on suppose être restés dans les différents puits.

LA BELGIQUE

Les attentats de Liége

Révélations sur von Sternberg

Liége, 15 juin. — Sidonie Marchal, la maîtresse de celui qui s'est fait passer pendant un longtemps pour le baron Renaet von Unger Sternberg a fait, paraît-il, de très intéressantes révélations au sujet des derniers attentats liégeois.

Exaspérée d'avoir eu affaire à un vulgaire aventurier, elle s'est laissée aller à diver. es confidences dont la justice aura à apprécier la valeur, et qui, si elles sont exactes, fourniront à celle-ci, de précieux renseignements.

Sidonie Marchal, interviewée par un rédacteur de l'*Express*, a déclaré que le baron Renaet lui avait avoué être l'auteur de l'attentat du 21 avril contre le Théâtre-Royal. L'engin avait été placé sur le rebord de l'orchestre.

Par contre, Jakobowsky, — et on sait qu'on lui reproche *spécialement* — a été être l'auteur de l'attentat commis chez M. Leo Gerard. Il savait toutefois que les explosifs employés ce jour-là étaient assez avariés.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 20

L'HOMME DE LA NUIT

DEUXIÈME PARTIE

La douleur d'un Père

— Pas de véritables outils. Je suis bien monté. Je te montrerai cela quand tu viendras me voir, mais ils y longtemps que le gardien... je me sauve : quand il sera parti, nous serons plus tranquilles.

Et, tout en commençant à ranger dans le sac qu'elle avait apporté, il allait à reculons, rampant, et il semblait doué d'une agilité surprenante.

Anselme, qui l'avait vu si faible, en fut étonné.

— Ce n'est à fait bien maintenant ?

— Non, j'ai tout l'heure !

Et Judas Marfori disparut.

Dès qu'Anselme jugea qu'il devait être rentré dans son cachot, il s'empressa de fermer le trou et de reprendre sur son grabat sa position accoutumée.

Il était temps.

Quelques minutes à peine après qu'il eut fini le guichet s'ouvrait.

Anselme entendit le gardien pousser sur la pierre le cruche pleine d'eau et le pain qui lui servaient de relanque.

Anselme n'avait rien remarqué d'extraordinaire.

Il ne s'en doutait pas.

Bien qu'il n'eut qu'une foi médiocre dans les prédictions que lui avait faites Judas Marfori, Anselme attendait avec une impatience [illegible] le retour du vieillard. Il savait qu'il lui serait impossible de dormir, [illegible] dès qu'il aurait vu Judas Marfori.

Mais les heures se passaient et le forçat ne reparaissait pas. Anselme commençait à craindre qu'il n'eût été pris d'une nouvelle syncope. Il se décida donc à déblayer le trou, et il s'y engagea en rampant comme son compagnon, mais la tête en avant.

Il était plus gros que Judas Marfori et son corps remplissait tout l'orifice. Bientôt il se sentit oppressé, mal à l'aise. Il avait de la peine à respirer et songeait à revenir en arrière. Mais il eut honte de sa faiblesse, de son manque de courage. Judas Marfori était resté des heures entières ainsi, dans cette atmosphère lourde, travaillant avec acharnement. Anselme comprenait maintenant qu'il ne fut pas mal en pénétrant dans son cachot, et il se demandait même comment il avait pu résister. Il rampait toujours. Ses mains se déchiraient sur pointes des rochers, et un fer et à vouer qu'il avait cette, l'air se raréfiait. Il eut peur d'étouffer là-dedans, et une angoisse le saisit, une angoisse si violente qu'elle le fit crier, mais il ne pouvait pas l'entendre. Il voulait revoir Judas Marfori, savoir ce qu'il allait lui dire. Le vieillard avait entendu son cri. Il vint à l'orifice du trou et lui cria :

— C'est toi !

— C'est moi...

— Viens !

En même temps, dans l'obscurité lourde, pesante, opaque, une lueur bleuâtre, faible comme une étoile, une de ces étoiles qui piquent la profondeur du firmament de points lumineux à peine visibles à l'œil des hommes.

N'importe, c'était une lumière, la première lumière qu'Anselme voyait depuis des mois. Il la salua comme une aurore et son âme se remplit d'une joie infinie. D'ailleurs, il respirait mieux maintenant. Il reprit courage, et, en quelques efforts, il déboucha dans le cachot de Judas Marfori.

Ce cachot était éclairé par la lumière tremblotante d'une veilleuse posée sur un guéridon de pierre, et cette lumière fit tomber en pâmoison sur le vieux forçat, revenu de prisonnier, qui semblait ressuscité comme une momie. Judas Marfori était mort. Une longue barbe blanche, jaunie aux extrémités, tombait jusqu'à une grande ceinture. Il était vêtu d'une tunique qui allait mourir nécessairement de vétusté. Mais les traces de cette tunique étaient pourtant, entièrement chauve et de cette couleur indéfinissable qu'ont les ordures qu'on détere après plusieurs années de séjour sous terre. Il était d'une grâce vraie, horrible.

Dans l'embroussaillement de la barbe et des sourcils, les yeux brillaient, tout petits, tout ronds, avec une acuité toute particulière. Ils entendent Anselme, le reconnurent et levèrent, et il apparut immense, d'une hauteur incommensurable, et si mince, si maigre, qu'on eût dit qu'il allait se casser et tomber en morceaux au moindre mouvement. L'homme avait bien pour grand à Anselme, mais sa taille, dans cette lueur scintillante, paraissait diminuée, et l'on était satisfait de pouvoir pas réprimer une exclamation de surprise.

— Qu'avez-vous ? demanda Judas en souriant.

Comme vous êtes grand ! dit naïvement Anselme.

— Pas à six pieds autrefois, malgré cela ! dit-il.

— Cet une façon de parler. Je suis si maigre que je paraît immense.

— Et cet...

— Pourquoi ne m'a-t-il pas attendu ?

— Je vais bien.

— D'avoir des nouvelles de la fille ?

— Oui.

— Tu crois donc ses mots ?

— Je ne sais pas.

— Tu ne sais pas. Vous voulez m'ennuyer. Il est de votre vue achève de me troubler lui.

— Qu'a-je donc d'extraordinaire ?

— Je ne sais pas. Vous voulez semblant percer mon âme pour y lire des pensées. Il n'est pas dans ses qu'ils lisent dans l'avenir.

Depuis qu'Anselme était entré dans le cachot, depuis qu'il était dans la lumière, dans la lumière, Judas Marfori ne le quittait pas des yeux ; il paraissait vouloir lire en lui, savoir ce qu'il méditait, pour ses projets futurs, tirer de cet inconnu que le bannissait dans d'après son chemin d'une façon si étrange.

Judas Marfori était intuitif. Il se disait que le mystérieux Anselme, sortant de son cachot de cet homme plaidot que dans un autre, si cet homme ne devait pas lui être utile plus tard, remplir un rôle dans les événements qui allaient marquer nécessairement la fin de sa vie qui ne pouvait se terminer au bagne, il en avait l'assurance. Ce rôle serait-il favorable ou néfaste ? Voilà ce que le vieillard semblait vouloir lire à l'avance sur la physionomie de son compagnon.

Il parut satisfait de son examen, car il releva la tête avec un sourire sur ses lèvres et minces qu'elles se dessinaient à peine entre les poussées de barbe.

— J'achevais, dit-il, quand tu es entré, l'horoscope de Claire Adelaïde Monnier, la fille.

Et il mit sous les yeux d'Anselme une feuille blanche et pâle couverte de caractères et d'hiéroglyphes tracés au charbon. On distinguait entre autres les douze signes du *Zodiaque*, puis d'autres figures cabalistiques qui étaient une énigme pour Anselme.

— Tu ne comprends pas ? fit-il ; tu ne sais pas lire les horoscopes !

Anselme répondit négativement la tête.

— Je vais te traduire celui-ci en langue ordinaire. Mais, quelle que soit la vérité, tu ne me reprocheras pas de ne l'avoir dite ?

Anselme sentit un frisson froid passer sur tout son corps.

— Elle est donc terrible ?

— Tu vas en juger.

Et sur la page Judas Marfori traça ces mots :

— Le pleil de mort. Perdus par ceux qui devaient le sauver. »

Un silence tout un surcaut brusque.

Les lèvres dessaisies devant ses yeux. Le pleil de mort ? bégaya-t-il. Ma fille est en péril de mort ?

— Oui, et par moi qui le dis, dit Judas Marfori, ce sont les chiffres.

Et il resta, devant la page de parchemin, abîmé dans une douleur surhumaine, le calcul qu'il avait fait, qui allait annoncer nettement, catégoriquement, le danger cours par Claire.

Le pleil de mort, répéta Anselme, se tordant les bras de désespoir. Et je ne puis rien pour la sauver. Rien. Ah ! mais je vous sortirai, je vous sortirai de ce bagne.

— Nous sortirons, fit Judas Marfori.

— Mais il sort trop tard.

— Peut-être.

Un essoir entra dans l'âme d'Anselme. Peut-être. Judas Marfori avait dit peut-être, et il croyait à l'homme maintenant. Il y croyait comme un croit à Dieu.

Il sut un sourire d'espérance et de joie.

— Il serait vrai ?

L'homme répéta :

— Peut-être.

Puis Anselme reluit la suite de sa prophétie. Perdus par ceux qui devaient la sauver. » Par lui-même Maximilien alors ? C'était clair. Comment Judas Marfori aurait-il pu connaître ces détails ? Comment aurait-il pu ? Oui ! oui, c'était vrai. Claire était en danger, et en danger venait de Maximilien. Oh ! le misérable !

Il leva le poing vers le ciel dans un geste de menace grandiose

— Se vanger ! s'écria-t-il, se venger ! Il n'y a, ici bas, que cette vengeance !

Judas Marfori fit un mouvement.

— Tu penses comme moi.

— Oui.

— Tu as donc à te venger de quelqu'un, toi aussi ?

— Oui... oui...

— Et de qui ?

— De l'homme qui a perdu ma fille !

— Qui a perdu ta fille ?

— Oui. C'est pour lui que je suis ici... pour lui que je subis le bagne, car je n'ai jamais commis de faute, moi... Et pendant le temps...

Le malheureux achève sa phrase d'un geste qui pénètre à la fois son indignation, sa rancœur et son désespoir.

Judas Marfori ne comprenait pas.

Alors, Anselme lui raconta son histoire, sa terrible histoire et il dit en terminant :

— Si c'est vrai, si cet homme a perdu ma fille, il n'y aura pas sur la terre de châtiment assez terrible.

Entre les deux hommes la sonnisence était faite maintenant. Ils avaient fait l'un dans l'autre, ils continuaient à se voir, à vivre ensemble, pour aimer dire. Ils préparaient ensemble leur fuite et ils pensaient, tous, Judas Marfori initiait son compagnon à ce qu'il attendait de lui, au terrible pouvoir qu'il possédait au penitencier et qu'il voulait lui transmettre.

Judas Marfori ne s'était pas vanté, en disant qu'il tenait le bagne dans sa main. Non seulement, en effet, les forçats lui obéissaient mais il avait même certains surveillants qui lui étaient absolument dévoués. De plus, il disposait de sommes considérables, mises à sa disposition par les condamnés ou laissées au pénitencier ou léguées par d'autres condamnés morts à Cayenne et qui lui avaient confié cet argent en secret. Et, ces sommes, Judas Marfori, dont on connaissait les sentiments de haine contre la société avaient mis à sa disposition par les condamnés une grande confiance, avait cet argent à sa complète disposition... et il exerçait grâce à cet argent, une véritable royauté.

Plus tard, Judas Marfori indiquerait à Anselme ces cachettes, et Anselme se montrait d'une cette confiance. Il se sentait vieillir, et il cherchait un successeur. Anselme serait ce successeur.

— Cela l'aidera à te venger, dit-il à l'accès cataclasier.

— Et vous, répondit celui-ci, en clarir ses yeux, et je me vengerai terriblement et tout cet vrai !

Sur ces entrefaites, Judas Marfori disparut pour aller dans son grenier qu'on ferme qui allait être libre et qui retournait en France et mettait à sa disposition s'il avait quelque mission à confier.

Entre les deux hommes la connaissance était faite maintenant. Ils avaient fait l'un dans l'autre, ils continuaient à se voir, à vivre ensemble, pour aimer dire. Ils préparaient ensemble leur fuite et ils pensaient, tous, Judas Marfori initiait son compagnon à ce qu'il attendait de lui, au terrible pouvoir qu'il possédait au penitencier et qu'il voulait lui transmettre.

Judas Marfori ne s'était pas vanté, en disant qu'il tenait le bagne dans sa main. Non seulement, en effet, les forçats lui obéissaient mais il avait même certains surveillants qui lui étaient absolument dévoués. De plus, il disposait de sommes considérables, mises à sa disposition par les condamnés ou laissées au pénitencier ou léguées par d'autres condamnés morts à Cayenne et qui lui avaient confié cet argent en secret. Et, ces sommes, Judas Marfori, dont on connaissait les sentiments de haine contre la société avaient mis à sa disposition par les condamnés une grande confiance, avait cet argent à sa complète disposition... et il exerçait grâce à cet argent, une véritable royauté.

Plus tard, Judas Marfori indiquerait à Anselme ces cachettes, et Anselme se montrait d'une cette confiance. Il se sentait vieillir, et il cherchait un successeur. Anselme serait ce successeur.

— Cela l'aidera à te venger, dit-il à l'accès cataclasier.

— Et vous, répondit celui-ci, en éclairant ses yeux, et je me vengerai terriblement et tout cet vrai !

Sur ces entrefaites, Judas Marfori disparut pour aller dans son grenier qu'on ferme qui allait être libre et qui retournait en France et mettait à sa disposition s'il avait quelque mission à confier.

— Tu vas partir, dit Judas, mais envoyez-moi tout de même !

Le lendemain, le gardien interrogeait dans le cachot le vieillard, qui n'avait rien que le cachot le vieillard, qui n'avait rien que le cachot le vieillard, qui n'avait rien que